

Ville d'Orgeval

LA MAIRIE RECRUTE



AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (H/F)

RECRUTEMENT STATUTAIRE AU CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX ou ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX À DÉFAUT PAR VOIE CONTRACTUELLE

POSTE À POURVOIR AU 1^{er} Avril 2023

Ville de 7000 habitants, membre de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O), Orgeval connaît une forte croissance démographique. Située dans les Yvelines aux portes de Paris (15 minutes de la Défense), la ville offre les atouts d'une ville dynamique dans un cadre de vie naturel et préservé. Ses nombreux équipements publics (écoles, bibliothèque, centres de loisirs, gymnases, salle intergénérationnelle, salle culturelle), son tissu associatif et son patrimoine la rendent attractive.



Adresser CV +
lettre de motivation
à l'attention de
Monsieur le Maire
à l'adresse suivante :
Mairie d'Orgeval
123, rue du Dr Maurer
78630 Orgeval

Ou par email :
recrutement@mairie-orgeval.fr



www.ville-orgeval.fr

Sous la responsabilité hiérarchique du responsable de la Police Municipale et au sein du service composé de 6 agents de Police Municipale, vous devrez faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement des véhicules sur le territoire communal et participe à la veille préventive dans l'espace public.

MISSIONS

Surveiller et relever les infractions relatives à l'arrêt et au stationnement :

- Faire respecter la réglementation (zones bleues,...)
- Relever les infractions aux règles de stationnement et demander l'enlèvement du véhicule, le cas échéant.
- Verbaliser les infractions en utilisant le PV électronique.
- Des écrits professionnels liés à l'activité

Surveiller et prévenir aux abords des équipements et lieux publics :

- Sécuriser les abords des écoles, bâtiments et lieux publics
- Surveiller la propreté des lieux et les dépôts sauvages
- Procéder aux constatations sur la police de la publicité, enseignes et pré-enseignes
- Constater les infractions aux règles relatives à la lutte contre le bruit de voisinage
- Alerter en cas de risques relatifs à la sécurité et l'ordre public
- Informer les administrés de la réglementation sur la voie publique
- Porter assistance aux personnes

Participer à la sécurisation des événements de la ville :

- Filtrer les accès véhicules
- Verbaliser les véhicules ne respectant pas les arrêtés temporaires

PROFIL

- Permis B obligatoire
- Connaissance des compétences en matière de pouvoirs de Police du Maire
- Connaissances des divers codes en lien avec les missions : code de la route et réglementation sur le stationnement (règles et zones)
- Procédures et dispositifs de secours, règles et techniques de transmission radio
- Utilisation et circuit de traitement du PVE
- Grande disponibilité, rigueur, qualités relationnelles et sens du dialogue
- Obligation de réserve, confidentialité et discrétion professionnelle
- Respect de l'autorité hiérarchique et bonne capacité de travail en équipe
- Capacité à canaliser le stress et des conflits sur la voie publique
- Bonne condition physique

CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRAVAIL

Temps de travail annualisé : 36h30 sur 4.5 jours - du lundi au vendredi : 8h 12h / 13h 17h
Sauf le mercredi ou samedi de 08h30 à 13h (par roulement)
Ponctuellement, travail en soirées, week-ends et jours fériés lors de manifestations.

RÉMUNÉRATION

Statutaire + RIFSEEP dont CIA + 13^e mois (sous conditions)
Participation de l'employeur aux mutuelles labellisées et prévoyance
Collectivité adhérente au CNAS